

Informations de base	
2022/0085(COD)	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union	

Subject

2.80 Coopération et simplification administratives
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques
3.30.07 Cybersécurité, politique cyberespace
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet
8.40 Institutions de l'Union
8.40.08 Agences et organes de l'Union

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	02/09/2022